

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE
N° 25-03-071**

DIRECTION DE L'URBANISME

OBJET : Désaffectation des locaux (ex France Travail) - parcelle AN68 (lots 19-20-22-96-31 à 33-39-41 à 60), Promenade du Belvédère.

LE MAIRE DE TORCY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des personnes publiques,

CONSIDÉRANT que les locaux dans lesquels étaient situés l'établissement public « France Travail » pour une emprise d'environ 771 m² situés sur la parcelle AN 68 (lots 19 - 20 - 22 -96 - 31 à 33 - 39 - 41 à 60) Promenade du Belvédère doivent être désaffectés préalablement à leur déclassement et à leur cession,

CONSIDÉRANT le procès-verbal du 21 février 2025 rédigé par la Police Municipale de Torcy précisant que les locaux sont désaffectés,

CONSIDERANT que ces emprises ne plus affectées à un usage public,

ARRÊTE

Article 1 : la désaffectation des locaux et des emplacements de stationnement est constatée pour les locaux situés sur la parcelle AN 68 (lots 19 - 20 - 22 - 96 - 31 à 33 - 39 - 41 à 60) Promenade du Belvédère.

Article 2 : le conseil municipal délibérera pour prononcer le déclassement des locaux et des emplacements de stationnement en vue de leur cession.

Le présent arrêté peut fait l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de celle-ci. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

Le demandeur peut également introduire un recours auprès du Tribunal Administratif de MELUN – 43 rue du Général de Gaulle 77000 MELUN, dans un délai de deux mois à compter de l'ensemble des formalités de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Torcy, le trois mars deux mille vingt-cinq

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le
Et de sa publication le

Le Maire
Guillaume LE LAY-FELZINE

